

/ PLAN SOCIAL À LA SNET EON EN DIFFICULTÉ LA PRESSION DOIT CONTINUER !

Juin 2013

**DEPUIS LA SEMAINE DERNIÈRE, LA PRESSION
CONTRE L'ATTITUDE RÉVOLTALE DU
GROUPE EON DE VOULOIR INTRODUIRE DES
LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES DANS LES
INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES S'EST
ACCENTUÉE, NOTAMMENT À L'INITIATIVE DE FO.**



- Intervention de Jean-Claude Mailly auprès du Président de la République lors de la Conférence Sociale du 20 juin.
- Le même jour, déclaration commune FO, CGT, CFE-CGC lors de la Commission Nationale du Débat sur la Transition Énergétique pour demander une médiation, suivi d'un échange direct avec la ministre de l'Énergie Delphine Batho.
- Le lendemain, intervention de Pascal Pavageau, Secrétaire Confédéral FO, auprès d'Arnaud Montebourg, Ministre du Redressement Productif pour porter cette revendication.
- Arrêt par FO et la CGT de toute participation aux Institutions Représentatives du Personnel dans les entreprises de la branche.

L'ensemble de ces actions a amené les Pouvoirs Publics à intervenir auprès du groupe EON, et le faire reculer en l'obligeant à devoir accepter la nomination par l'État d'un médiateur. Celui-ci, Gilles Bélier, est un avocat spécialiste du droit du travail, dont FO Énergie et Mines appréciera par des actes sa capacité de médiation pour obtenir des négociations loyales, qu'EON a refusé jusqu'ici.

FO Énergie et Mines a eu un premier contact dès lundi avec le médiateur pour lui faire part de ses revendications industrielles et sociales. Nous avons particulièrement insisté sur la nécessité pour EON de prendre des engagements sur le long terme et de renoncer à tout licenciement économique. Les contacts avec Maître Bélier vont se poursuivre aujourd'hui.

Parallèlement, une délégation FO (Jean-Pierre Damm et Jacky Chorin) et CGT a été reçue à 14 heures au Ministère de l'Énergie par le directeur de Cabinet.



juin 2013

FO a pu y rappeler ses revendications. La délégation a ainsi insisté sur **la double responsabilité des Pouvoirs Publics tant sur les aspects industriels (nécessité de conserver le thermique à flamme afin de répondre à l'équilibre du mix énergétique) que sociaux**. Il serait, en effet, inacceptable que les employeurs puissent imposer des licenciements économiques dans une entreprise des IEG.

De surcroît, il a été demandé que la mission du médiateur soit clairement définie, et ce, dans le cadre du maintien du statut avec la garantie de l'emploi et du projet industriel.

Pour FO Énergie et Mines, ce qui compte, c'est le contenu de cette négociation.

Dans cette attente, **nous demandons à toutes nos équipes de poursuivre la non participation aux Institutions Représentatives du Personnel jusqu'au 28 juin pour continuer la pression**. Nous déciderons de la suite à donner en fonction du résultat de cette négociation.

L'ensemble des employeurs est co-responsable des provocations d'EON. Ceux-ci ont refusé la négociation d'un accord de branche permettant une solidarité entre les entreprises en cas de difficultés économiques.

Mais les Pouvoirs Publics sont aussi responsables, puisqu'ils maintiennent la loi NOME en dépit des dégâts qu'elle génère : c'est bien parce qu'EON peut avoir accès au nucléaire bon marché d'EDF qu'il veut fermer ses centrales thermiques classiques.

La bataille continue ! On voit bien qu'EON est le poisson-pilote du patronat de la branche. C'est bien pour cela que ce combat concerne chaque gazier et électricien.

